

# AIDES AUX FAMILLES

Un "TOURS PASSEPORT LOISIRS" (TPL) pour les 6-10 ans et un "PASSEPORT LOISIRS JEUNES" (PLJ) pour les 11-17 ans : une aide aux loisirs pour les enfants et les jeunes.

Le TOURS PASSEPORT LOISIRS est un dispositif d'aide aux loisirs pour les enfants âgés de 6 à 10 ans mis en place par la Ville de Tours.



- ↳ Bénéficiaire : toute famille domiciliée à Tours, dont le quotient familial est inférieur ou égal à 770 €. Il concerne les enfants de 6-10 ans (nés entre le 01/01/2012 et le 31/12/2016)
- ↳ Montant de l'aide : 50 € maximum (avec un minimum de 10 € restant à la charge des familles).  
Passport valable jusqu'au 28 octobre 2022.

Le PASSEPORT LOISIRS JEUNES est son équivalent pour les 11-17 ans et est financé par la CAF Touraine.

- ↳ Bénéficiaire : enfants des familles allocataires de la CAF Touraine nés entre le 01/01/2005 et le 31/12/2011. Pour plus d'informations sur les conditions d'attributions et le montant attribué, se renseigner directement auprès de la CAF 37.

Il faut aussi noter que le C.E.S.T accepte les "Chèques Vacances" et les "Coupons Sport" ANCV ainsi que toutes les aides des Comités d'Entreprises : La Poste, EDF, GDF, etc.



*Nous n'acceptons pas les e-chèques vacances*

e-CHÈQUES-VACANCES : REFUSÉS ✘

